Intéressement 2023

Comme nous avons pu le lire, les syndicats signataires de l'accord intéressement se sont battus corps et âmes pour permettre aux salariés de gagner une somme théorique de 1800€ maxi par an pour les 3 prochaines années alors que leur demande initiale était claire, faire un accord que sur l'année 2023. Dommage, ils ont craqué…Quelle combativité !!!

Et sur quel engagement de la part de la direction ? « Rediscuter de la somme maxi »… Rediscuter ne veut pas dire renégocier. Rappelez-vous de la commission de suivi des NAO 2023.

Pour la CGT, si la direction est capable d'annoncer 1800€ sur six mois en 2023 pourquoi ne pas doubler cette somme sur 12 mois en 2024 et 2025 ?

Effectivement, la CGT n'est pas rentrée dans la coalition SNI-FO-direction et n'est donc pas signataire de l'accord.

Bien sûr que la première réaction que vous ayez est de penser que le risque est de perdre un montant potentiel de 1800€, a vrai dire plus proche des 1200€ réellement. La direction reconnait elle-même que les salariés ont une perte de 30% sur le versement de cette prime dans sa note d'info (somme distribuée de 1000€ pour un maxi de 1400 sur l'exercice 2022).

En revanche que dire des prochaines NAO, il est clair que la direction usera de cette prime pour bloquer toutes discussions !!

Que dire des bonus donnés à une catégorie (2 mois de salaire d'un cadre en moyenne et sans objectif) par rapport à l'ensemble des salariés régis par cet accord.

Que dire de la participation inexistante chez nous alors que dans la fonderie voisine (du même groupe), ils perçoivent 5000€ en moyenne.

Que dire des allègements sociaux et fiscaux dont va bénéficier la direction grâce à la signature de cet accord… on dit merci qui ?

La CGT a demandé à chaque négociation que les jours de grève ne soient pas pris en compte pour le calcul de la prime. Comment des syndicats, qui appellent les salariés à se servir de ce droit constitutionnel (ex : réforme des retraites), peuvent accepter une telle clause ???

La direction était prise à la gorge en cas de non signature car elle perdait tous ses avantages, preuve en est, leurs affichages intempestifs pour mettre la pression sur les syndicats. Alors que dans ce cas de figure, nous étions en position de force pour demander plus pour les salariés.

Nous estimions que c'était l'occasion pour nous, les organisations syndicales, de négocier véritablement un partage des richesses. Au vu de la production actuelle et de l'arrivée du XC13, c'était maintenant ou jamais d'imposer notre demande de rétribution des bénéfices de façon équitable.

La CGT

Mercredi 5 juillet 2023